



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE BLIDA



DIRECTION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Procès-verbal N°21 : Séance du Lundi 25.04.2022

Procès-verbal N°14 « Jeunes » : Séance du Lundi 25.04.2022

MEMBRES PRESENTS :

- **Mr RADJI MOHAMED.**
- **Mr. AÏSSA MEROUANE.**

DESIGNATION

- **DIVISION HONNEUR** : 22^{ème} Journée. (Le 29.04.2022).
- **JEUNES** : 13^{ème} Journée (Gr "A" - Gr "B" - Gr "C" et Gr "D") (Le 29.04.2022).

HOMOLOGATION

- **21^{ème} Journée Championnat**
« Honneur » - Seniors

I.R.E.B	03 - 01	J.M.M
A.S.E.C	01 - 03	W.M.B
J.S.A	00 - 05	M.C.G.I
U.S.S	00 - 01	C.B.B.M
M.C.O.Y	03 - 01	U.S.O.M
M.S.M	02 - 00	C.R.B.O.D

- **18^{ème} Journée Championnat**
« Pré-Honneur » - Seniors

C.S.M	00 - 02	A.S.C.A
J.S.M	05 - 01	U.S.M.Ab
E.S.B	02 - 00	A.S.W.H
W.R.B	02 - 07	A.U.S.B.K
Exempt: U.S.M.A.A		

✓ 12^{ème} Journée Championnat – Groupe « A »

« U - 19 »			« U - 17 »			« U - 15 »		
RMSOY	01-01	J.M.M	RMSOY	00-03	J.M.M	RMSOY	01-05	J.M.M
M.S.M	07-00	NRAOD	M.S.M	01-01	NRAOD	M.S.M	00-00	NRAOD
C.S.M	//	CRMz	C.S.M	01-01	CRMz	C.S.M	01-00	CRMz
Exempt : ASEC			Exempt : ASEC			Exempt : ASEC		

✓ 12^{ème} Journée championnat – Groupe « B »

« U - 19 »			« U - 17 »			« U - 15 »		
W.R.B	01-03	I.R.E.B	W.R.B	02-00	I.R.E.B	W.R.B	02-01	I.R.E.B
W.M.B	03-01	USMAb	W.M.B	00-00	USMAb	W.M.B	AFF CD	USMAb
CBBM	02-03	AUSBK	CBBM	01-00	AUSBK	CBBM	01-00	AUSBK
Exempt : USMAA			Exempt : USMAA			Exempt : USMAA		

✓ **12^{ème} Journée championnat – Groupe « C »**

« U – 19 »			« U – 17 »			« U – 15 »		
USOM	01-01	A.S.A	USOM	02-02	A.S.A	USOM	00-02	A.S.A
CRBOD	REP	MCOY	CRBOD	REP	MCOY	CRBOD	REP	MCOY
A.C.B	12-00	CRAM	A.C.B	AFF N°43	CRAM	A.C.B	AFF N°44	CRAM
MCGI	02-03	C.A.B	MCGI	00-00	C.A.B	MCGI	01-01	C.A.B

✓ **12^{ème} Journée Championnat – Groupe « D »**

« U – 19 »			« U – 17 »			« U – 15 »		
E.S.B	01-01	ASWH	E.S.B	01-01	ASWH	E.S.B	01-00	ASWH
J.S.A	04-02	U.S.S	J.S.A	00-00	U.S.S	J.S.A	00-04	U.S.S
J.S.M	01-02	ASCA	J.S.M	04-04	ASCA	J.S.M	03-01	ASCA
Exempt: USMar			Exempt: USMar			Exempt: USMar		

TRAITEMENT DES AFFAIRES

AFFAIRE N°43 /L:

Rencontre « A.C.Bou Arfa – C.R.Amroussa » « U-17 »
à Bou Arfa; du 23/04/2022, 12^{ème} Journée - Gr « C ».

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;

- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe du « C.R.Amroussa » au lieu et heure prévus de la rencontre ;
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'Arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe du « C.R.Amroussa », annula la rencontre ;
- Attendu que l'équipe du « C.R.Amroussa » n'a pas justifié ses absences à ce jour;

✓ **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Amendement Article 52 du Règlement des Championnats de Catégories Jeunes – Edition : 2015)
(Décision du Bureau Fédéral)

- ✓ Match perdu par pénalité au Club du « C.R.Amroussa » pour en attribuer le gain du match au Club du « A.C.Bou Arfa » qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00);
- ✓ Amende de Quinze Mille Dinars (15.000,00 DA) au Club du « C.R.Amroussa ».
- ✓ Cette absence constitue le 2^{ème} Forfait délibéré de l'équipe « U-17 » du « C.R.Amroussa ».

AFFAIRE N°44/L:

Rencontre « A.C.Bou Arfa – C.R.Amroussa » « U-15 »
à Bou Arfa; du 23/04/2022, 12^{ème} Journée - Gr « C ».

- Après lecture de la feuille de match
- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel
- Attendu que les deux équipes ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient au lieu et heure fixés ;

- Attendu que l'équipe du « C.R.Amroussa » s'est présentée avec 07 (Sept) joueurs inscrits sur la feuille de match;
- Attendu que l'arbitre ne pouvait débiter la rencontre dans de telles conditions, annula la partie ;

✓ Par ces motifs, la Commission décide :

(Article 49 du Règlement du Championnat de Football des Catégories Jeunes : 2015)

- ✓ Match perdu par pénalité au Club du « C.R.Amroussa » pour en attribuer le gain du match au Club du « A.C.Bou Arfa » qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00) ;
- ✓ Défalcation d'un (01) Point à l'équipe « U – 17 » du « C.R.Amroussa »;
- ✓ Amende de Cinq Mille Dinars (5.000,00 DA) au Club du « C.R.Amroussa » ;

AFFAIRE N°45/L:

**Rencontre « C.R.Amroussa – M.C.Ouled Yaïche » « U-17 »
à Bouinen ; du 03/04/2022, Mise à Jour de la 7^{ème} Journée - Gr « C ».**

- Après lecture de la feuille de match
- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel

- Attendu que les deux équipes ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient au lieu et heure fixés ;
- Attendu que l'équipe du « C.R.Amroussa » s'est présentée avec 05 (Cinq) joueurs inscrits sur la feuille de match;
- Attendu que l'arbitre ne pouvait débiter la rencontre dans de telles conditions, annula la partie ;

✓ Par ces motifs, la Commission décide :

(Article 49 du Règlement du Championnat de Football des Catégories Jeunes : 2015)

- ✓ Match perdu par pénalité au Club du « C.R.Amroussa » pour en attribuer le gain du match au Club du « M.C.Ouled Yaïche » qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00) ;
- ✓ Défalcation d'un (01) Point à l'équipe « U – 17 » du « C.R.Amroussa »;
- ✓ Amende de Cinq Mille Dinars (5.000,00 DA) au Club du « C.R.Amroussa » ;